



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 2 février 2018 à 13h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absentes : Madame Karine Roussel et Madame Line Boulianne

Ouverture de la séance à 18h00 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Octroi de contrat/ Offre de services professionnels pour recherche en eau souterraine
- 3.0 Demande d'autorisation/ Présentation du spectacle d'humour de Mario Jean
- 4.0 Acceptation des frais de déplacement de Monsieur André Desrosiers et Monsieur Denis Morin
- 5.0 Demande d'autorisation/ Formation en eau potable
- 6.0 Proposition publicitaire/ Radio CHME Rock Ma Vie!
- 7.0 Modification de la résolution # 17-06-180/ Acquisition d'un immeuble excédentaire
- 8.0 Autorisation d'achat/ Plateforme IdO Fleet Complete
- 9.0 Dépôt/ Rencontre avec Madame Martine Lapierre d'Hydro-Québec
- 10.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 11.0 Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 13h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.



N° 18-02-028

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

N° 18-02-029

OCTROI DE CONTRAT/ OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de recherche en eau souterraine auprès de trois firmes de consultants en hydrologie soit, Arrakis Consultants Inc, Technorem Inc. et Akifer Inc.;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues par courriel le mercredi 24 janvier 2018;

<i>Entreprise</i>	<i>Coût</i>
Arrakis Consultants Inc.	17 933 \$ plus taxes
Technorem Inc.	24 527 \$ plus taxes
Akifer Inc.	12 860 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE Monsieur André Lahaye, ingénieur de l'entreprise Stantec recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme à la firme Akifer Inc.;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroi le contrat de recherche en eau souterraine pour la municipalité des Escoumins à l'entreprise **Akifer Inc.** au budget forfaitaire de 12 860 \$ (douze mille huit cent soixante dollars) plus les taxes applicables.

N° 18-02-030

DEMANDE D'AUTORISATION/ PRÉSENTATION DU SPECTACLE D'HUMOUR DE MARIO JEAN

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la présentation du spectacle de rodage de l'humoriste Mario Jean à la salle multifonctionnelle le mardi 15 mai 2018 à 20h00 au montant de 1 500 \$ (mille cinq cent dollars) incluant les taxes.

N° 18-02-031

ACCEPTATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR ANDRÉ DESROSIERS ET MONSIEUR DENIS MORIN

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le remboursement des frais inhérents de 339.41 \$ (trois cent trente-neuf dollars et quarante et une cent) lors de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
rencontre avec la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires
(R.I.I.P.) qui a eu lieu le 30 novembre 2017 à Rivière-du-Loup;

QUE le Conseil autorise le remboursement des frais inhérents sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur pour la rencontre qui a eu lieu à Québec les 29 et 30 janvier 2018 avec la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires (R.I.I.P.) pour Monsieur André Desrosiers, maire ainsi que Monsieur Denis Morin, conseiller;

QUE le Conseil autorise la facturation de ces frais à la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires (R.I.I.P.).

N° 18-02-032

DEMANDE D'AUTORISATION / FORMATION EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la formation en eau potable qui sera donnée les 20, 21 et 22 mars 2018 à Québec;

CONSIDÉRANT QU'il serait important que Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics, suive cette formation en lien avec plusieurs aspects de la distribution d'eau au Québec;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics, à participer à la formation en eau potable qui se tiendra les 20, 21 et 22 mars prochain à Québec au montant de 895 \$ (huit cent quatre-vingt-quinze dollars) plus les taxes applicables;

QUE le Conseil autorise le remboursement des frais inhérents à ce déplacement sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

N° 18-02-033

PROPOSITION PUBLICITAIRE / RADIO CHME ROCK MA VIE

CONSIDÉRANT QUE la Radio CHME Rock Ma Vie souhaite aider les municipalités de la Haute-Côte-Nord et leurs agents de développement à atteindre leurs objectifs et assurer la visibilité de leurs activités sportives, culturelles et sociales;

CONSIDÉRANT QUE la Radio CHME Rock Ma Vie nous offre la possibilité de procéder à une entente publicitaire qui nous permettra de prévoir le budget annuel attribué à la publicité de toutes nos activités;

CONSIDÉRANT QUE la Radio Essipit Haute-Côte-Nord inc., CHME-FM, entend à traduire les réalités vécues sur la Haute-Côte-Nord, tout en gardant une ouverture sur le monde;

CONSIDÉRANT QUE la Radio CHME Rock Ma Vie nous propose une entente annuelle comprenant 600 messages publicitaires de 30 secondes d'une valeur de 8 400 \$ (huit mille quatre cent dollars) plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'en échange de visibilité sur les lieux d'activités et de titre de partenaire des événements, CHME réduit la facture de 60 % équivalant à un montant de 3 360 \$ (trois mille trois cent soixante dollars) plus taxes annuellement ou 280 \$ (deux cent quatre-vingt dollars) plus taxes mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE cette entente nous donnerait aussi droit à du temps d'antenne gratuit pour nos activités ou événements sous forme de communiqués et d'entrevues;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel



No de résolution
ou annotation

N° 18-02-034

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte l'entente publicitaire annuelle avec la Radio Essipit Haute-Côte-Nord Inc.

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 17-06-180/ ACQUISITION
D'UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formulé, en vertu de la résolution # 17-06-180, l'acquisition d'un immeuble excédentaire connu et désigné comme étant les lots 5 564 828 et 5 565 955, du cadastre du Québec d'une superficie de 2 331,4 mètres carrés du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QU'une modification de la résolution # 17-06-180 doit être effectuée en raison de la proposition de vente unique du lot 5 564 828 d'une superficie de 2 149,4 mètres carrés à un montant de 3 700 \$ (trois mille sept cent) plus taxes;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la modification de la résolution # 17-06-180 en y apportant les changements ci-haut mentionnés;

Que le maire et la directrice générale soit par la présente autorisés à accepter et signer l'offre de disposition de cet immeuble selon les conditions et spécifications établies par le ministère et signer le contrat de transfert de cet immeuble pour et au nom de la municipalité.

N° 18-02-035

AUTORISATION D'ACHAT/ PLATEFORME IDO FLEET COMPLETE

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat de la plateforme IdO Fleet Complete afin de gérer les actifs de la municipalité des Escoumins.

N° 18-02-036

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 14h15 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 0



**André Desrosiers,
Maire**



**Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du
Code municipal.***